

Concertation préalable sur le projet éolien du Blayais  
Du 3 juin au 12 juillet 2019

## **Audition de parties prenantes : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux**

Mercredi 10 juillet 2019

*Compte-rendu*

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet éolien du Blayais, EDF Renouvelables a souhaité participer à différentes rencontres et auditions au sein des collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire qui en ont accepté le principe. C'est le cas du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB).

L'objectif de cette réunion était de recueillir les avis, observations et de répondre aux diverses interrogations des représentants du monde viticole.

Cette audition a eu lieu le 10 juillet 2019 dans les locaux du CIVB à Bordeaux. Elle a réuni 12 participants, en sus des deux représentants de l'équipe projet d'EDF Renouvelables (voir liste des participants en annexe).

## **Introduction**

---

En introduction Fabien BOVA, directeur général du CIVB, indique le temps imparti pour la réunion et invite EDF Renouvelables à procéder à sa présentation.

Antoine HANTZ, directeur de projets, rappelle tout d'abord que cette audition se déroule dans le cadre de la concertation préalable volontaire organisée par EDF Renouvelables du 3 juin au 12 juillet 2019. Il revient brièvement sur le dispositif déployé pour permettre à chacun de s'exprimer et précise que cette rencontre constitue la quatrième audition de parties prenantes. Il indique que tous les échanges qui ont lieu dans le cadre de la concertation sont rendus publics sur le site internet de la concertation ([www.parc-eolien-blayais.fr](http://www.parc-eolien-blayais.fr)). A ce titre, un compte rendu écrit de la rencontre sera publié après relecture par le CIVB et avec l'aval des garants.

Antoine HANTZ procède ensuite à une brève présentation du projet et du dispositif de concertation mis en œuvre (cf. diaporama en annexes). Il rappelle notamment quel est le stade d'avancement du projet en insistant sur le fait qu'aucune implantation précise d'éoliennes n'est définie à ce jour. Il ajoute qu'un bilan de la concertation sera rédigé par les garants de la concertation un mois après la clôture de celle-ci. Ce bilan portera uniquement sur le déroulement de la concertation et non sur le fond du projet. Par la suite EDF Renouvelables indiquera, sous deux mois, les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle envisage de prendre.

Après avoir rappelé les finalités du projet dans le cadre de la transition énergétique, le directeur du projet revient sur les composantes d'un parc éolien et précise les gabarits d'éoliennes envisagées : 150 à 180 mètres de hauteur en bout de pale, emprise au sol (plateforme de levage et de maintenance comprise) de 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>... Il confirme notamment qu'aucune ligne aérienne supplémentaire ne serait créée dans le cadre du projet.

Antoine HANTZ synthétise ensuite le déroulement des études qui s'inscrivent dans une logique d'évitement des enjeux (démarche Eviter – Réduire – Compenser) et ont permis de réduire progressivement les secteurs susceptibles d'accueillir le projet. Figurent notamment sur la carte page 73 du dossier de concertation : le recul réglementaire de 500 mètres vis-à-vis des habitations, ainsi que le retrait de 300 mètres vis-à-vis des clôtures de la centrale nucléaire. Il présente les zones d'implantation potentielle et leur coloration en fonction du niveau d'enjeux recensés : plus la couleur est foncée, plus les enjeux sont forts. Les zones en jaune clair présentent elles aussi des enjeux, mais ils sont moindres. Il ajoute que les inventaires environnementaux ont été réalisés sur un cycle biologique complet.

Il évoque certaines préconisations issues des études. Elles portent notamment sur le fait :

- d'éloigner les éoliennes du bord de l'estuaire à la fois pour limiter les vues depuis le Médoc et pour maintenir un recul vis-à-vis des principaux flux migratoires observés ;
- privilégier les implantations sur les parcelles cultivées (cultures céréalières) qui apparaissent moins sensibles sur le plan environnemental,
- prévoir un alignement nord-sud des éoliennes pour respecter les motifs du paysage,
- se situer en recul du site inscrit de Mortagne-sur-Gironde (au nord) et du verrou Vauban (au sud).

Il détaille, pour finir, les retombées économiques potentielles du projet, ainsi que les différentes mesures d'accompagnement du projet (allant au-delà de la seule réglementation) qui pourraient être définies avec les acteurs locaux. Celles-ci pourraient notamment porter sur le tourisme et l'œnotourisme.

Antoine HANTZ conclut en présentant les moyens d'information et les dispositifs d'expression mis en œuvre par EDF Renouvelables dans le cadre de la concertation préalable. Sachant que toutes les réunions publiques et tous les ateliers ont été filmés et restent accessibles via le site internet du projet.

## **Synthèse des échanges**

Fabien BOVA, directeur général du CIVB, rappelle la position de la filière viticole qui a « *délibérément refusé de participer aux ateliers thématiques* », car ceux-ci étaient présentés comme un temps de co-construction du projet. Or la profession viticole ne souhaitait en aucun cas « *être associé à la co-construction de ce projet* ». De ce fait, le CIVB a longtemps hésité à répondre à la proposition d'audition qui lui a été soumise par EDF Renouvelables. Il a été fait le choix de le faire avec les élus représentant la filière, et principalement concernés, à qui il laisse la parole.

François-Xavier MAROTEAUX, président de l'organisme de défense et de gestion de l'appellation Saint-Julien, prend la parole « *au nom de la rive gauche* ». Il confirme tout

d'abord l'unanimité de la filière contre ce projet. Il annonce que la profession viticole sera solidaire pour l'empêcher « *d'aller au bout* » et qu'il n'existe, comme cela a déjà été dit par Monsieur BOVA, aucune volonté de co-construction. Il indique qu'il représente des appellations et des entreprises « *centenaires (et plus encore) qui ont construit les paysages viticoles sur des centaines d'années et qui raisonnent – contrairement à certaines entreprises – non pas sur 10 ou 15 ans, mais sur plusieurs générations* ». Cela s'explique par le fait que la vigne met du temps pour « *donner le meilleur d'elle-même* » et qu'elle « *dure* » dans le temps.

Monsieur MAROTEAUX affirme également que les paysages sont l'un des plus beaux atouts de la viticulture et qu'il n'existe aucune raison de les « *dénaturer* » pour un projet de 20 ou 30 ans. Il s'interroge sur « *l'après* » et estime que l'impact environnemental et esthétique demeurera toujours présent. Il juge que cela n'est pas acceptable et justifie « *de faire front de la manière la plus forte possible contre ce projet* ».

Franck JULLION, président de l'appellation Blaye Côtes de Bordeaux, prend la parole pour souligner la notoriété internationale et le patrimoine paysager viticole exceptionnel dont il est question ici, dans un secteur qui connaît de « *gros développements œnotouristiques* ». Il fait part de l'opposition de la filière à ce projet et fait référence à une lettre envoyée par le CIVB à la préfète de Nouvelle-Aquitaine.

Fabien BOVA indique que, dans ces circonstances, les participants n'entendent pas rentrer dans une quelconque discussion sur le projet et qu'ils n'ont pas de questions techniques à poser et propose de lever la séance dès qu'EDF Renouvelables se sera exprimée.

Séverine PASQUINET, directrice-adjointe Région Sud d'EDF Renouvelables, revient sur la question de la durée de vie du parc éolien. Elle indique qu'à l'issue de la période initiale d'exploitation de 30 ans deux grandes familles de solutions peuvent être envisagées :

1. le démantèlement du parc : EDF Renouvelables dispose désormais des tous premiers retours d'expérience en la matière ;
2. le renouvellement du parc.

Elle souligne qu'EDF Renouvelables se situe, pour tous ses parcs, dans une démarche d'ancrage territorial sur le long terme.

Monsieur BOVA clôture la réunion en indiquant que le CIVB suivra avec attention la suite de la procédure.

## Annexes

---

### *Participants*

#### Bordeaux Négoce

- Catherine DUPERAT, directrice

#### Conseil des Grands Crus Classés en 1855

- Sylvain BOIVERT, directeur

#### Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB)

- Fabien BOVA, directeur général
- Christophe CHATEAU, directeur de la communication
- Sabrina DUBOURNAIS, Chargée de Mission Terroir & Territoire

#### Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB)

- Yann LE GOASTER, directeur

#### Organisme de défense et de gestion de l'appellation Blaye Côtes de Bordeaux

- Franck JULLION, président
- Mickaël ROUYER, directeur

#### Organisme de défense et de gestion de l'appellation Médoc, Haut-Médoc, Listrac

- Claude GAUDIN, président
- Hélène LARRIEU, directrice

#### Organisme de défense et de gestion de l'appellation Pauillac

- Emeline BORIE, présidente

#### Organisme de défense et de gestion de l'appellation Saint-Julien

- François-Xavier MAROTEAUX, président

#### EDF Renouvelables

- Séverine PASQUINET, directrice-adjointe Région Sud
- Antoine HANTZ, directeur du projet du Blayais

### *Excusés*

#### Garants de la concertation

- Julie DUMONT, garante désignée par la CNDP
- Walter ACCHIARDI, garant désigné par la CNDP